

Origine : Tardieu Jean-Claude - jctardieu@outlook.fr

Pondichéry, le 7 juin 2017.

Proposition pour mettre en échec les ordonnances du gouvernement contre le code du travail.

1- Appel à la mobilisation générale de l'ensemble des travailleurs et de leurs organisations pour exiger le retrait du projet de contre-réforme du Code du travail par ordonnances et l'abrogation de la loi Macron-El Khomri.

2- Réunion le plus tôt possible des représentants de l'ensemble des formations politiques se réclamant du mouvement ouvrier (partis, organisations, mouvements, syndicats, associations, groupes, comités, clubs, etc.)

3- Constitution d'un bureau de coordination afin d'organiser la répartition des tâches et de maintenir en contact l'ensemble des participants, préparer les réunions suivantes, etc.

4- Communication. Communiqué et conférence de presse. Diffusion via tous les canaux de communication.

5- Réalisation du matériel destiné à faire connaître cet appel dans toute la France (Affiche, appel, tract) et partage de son financement... Un seul appel et un seul tract national.

6- Actions - Diffusions communes, mise en place de comités de préparation de la manifestation parisienne, meetings locaux unitaires... J'insiste bien sur le fait que les militants du POI, POID, NPA, LO, PCF, PG, FI, GMI, PRCF, ParDem, FA, CNT, FSC, Front Social, etc. diffuseraient le même matériel ensemble, fraternellement unis pour la même cause.

7- Manifestation nationale et unitaire à Paris devant l'Assemblée nationale le samedi 16 septembre.

8- Appel de l'ensemble des participants à la grève générale illimitée avec occupation à partir du 21 septembre jusqu'au retrait du projet de contre-réforme du Code du travail, et à une nouvelle manifestation nationale à Paris le samedi 23 septembre.

Quelques précisions.

En principe, le projet de loi d'habilitation devrait être mis au vote à l'Assemblée nationale réunie en session extraordinaire entre le 24 et le 28 juillet. Or cela tombe pendant les vacances d'été, donc il serait impossible d'organiser une manifestation nationale et unitaire de masse pendant cette période.

Ensuite le gouvernement se donne un mois pour transmettre ses ordonnances au Conseil d'Etat, le 28 août au plus tard.

Et c'est le 20 septembre qu'il a programmé leur adoption en Conseil des ministres, d'où la date du 16 septembre que j'ai retenue pour la manifestation à Paris, donc avant qu'elles ne soient adoptées.

J'ignore si un parti va se saisir de cette proposition. Ce n'est qu'une esquisse de proposition, elle doit être enrichie et peut être modifiée évidemment, on retiendra la trame et l'orientation